

## ÉDITORIAL

## Démocratie en crise

Il est un constat sur lequel tous les élus, de droite comme de gauche, devraient se retrouver : la démocratie connaît un grave malaise. Les scrutins du 21 avril 2002 (avec une abstention de 28,4 % à une élection présidentielle et la qualification de l'extrême droite au second tour) et du 29 mai 2005 (où, en disant non au référendum européen à 54,87 %, les Français ont désavoué les principaux partis de gouvernement) ont confirmé l'étendue de cette crise de confiance dont le populisme peut faire son miel. En mars, un sondage TNS-Sofres a montré que pour 69 % des personnes interrogées les hommes politiques ne se préoccupent pas « *de ce que pensent les gens* ».

Ségolène Royal, qui fait de la démocratie participative le « *troisième pilier* » de l'exercice du pouvoir, a le mérite de rechercher des solutions innovantes pour venir à bout de ce « *désamour à l'égard des politiques* ». Même si sa proposition de jurys de citoyens a besoin d'être affinée, elle est, dès à présent, expérimentée de diverses façons en Grande-Bretagne, en Belgique, à Berlin et à Porto Alegre. Il est donc pour le moins abusif d'y voir, selon la formule de Laurent Fabius, l'expression d'« *une espèce de populisme qui (...) ferait le lit de l'extrême droite* ». Celle-ci fait son lit tous les jours de l'aggravation de la fracture démocratique et de la défiance à l'égard des élus.

Dans le projet socialiste, le PS ne préconise-t-il pas « *une démocratie plus directe* » et le renforcement de l'initiative citoyenne au moyen de pétitions qui devraient recueillir un million de signatures dans trente départements. Or il peut y avoir plus de germes de populisme dans un référendum d'initiative populaire – on imagine ce que cela pourrait donner sur des sujets comme la sécurité ou l'immigration – que dans un jury de citoyens dès lors qu'il n'est pas « *un instrument punitif ou de coercition* », comme l'indique la note préparée par l'équipe de M<sup>me</sup> Royal, mais plutôt un élargissement du « *cercle des professionnels de la participation* ».

Les bons apôtres qui fustigent les jurys de citoyens et qui y voient, c'est selon, la résurgence des « *sans-culottes de 1793* », celle des gardes rouges de la révolution culturelle chinoise, voire celle des héritiers du général Boulanger ou de Pétain, devraient raison garder. Il fut un temps pas si lointain où, pour la gauche, le summum de la démocratie directe s'appelait l'auto-gestion. Aujourd'hui, la démocratie participative, qui rejoint la préoccupation d'une partie de l'extrême gauche et des altermondialistes sur la « *société mobilisée* », est moins utopique. Encore faut-il que M<sup>me</sup> Royal, à partir du principe selon lequel « *les gens ne s'intéressent à la politique que si la politique s'intéresse à eux* », lui donne plus de cohérence et démontre que, loin de déstabiliser la démocratie représentative, la démocratie participative peut l'enrichir et la renforcer. ■